



## Permis B (UE-AELE) avec activité salariée

---

**Selon les nouvelles exigences du service la population et de la migration du Canton du Valais**

- Ancien permis de séjour (si déjà travaillé en CH)
- Demande d'autorisation CE/AELE 27 dûment remplie et signée
- Formulaire bleu (à retirer auprès de l'administration communale)
- Questionnaire annonce d'arrivée entièrement rempli et signé
- Copie d'une pièce d'identité valable (passeport ou carte d'identité)
- Copie du contrat de travail signé par les deux parties avec mention du salaire et du temps de travail
  - ⚠ Seuls les contrats établis pour une **durée indéterminée** sont pris en compte pour l'obtention du permis B
  - ⚠ Le Service industrie, commerce et travail peut éventuellement demander à l'employeur des compléments d'informations (par ex. garantie de travail à l'année, ...)
- Attestation d'assurance maladie **suisse** obligatoire (carte européenne pas valable même pour les ressortissants des pays limitrophes)
- 2 photos passeport
- Copie du contrat de bail (dans la mesure du possible)
- Fr. 90.— émoluments à payer



**Seuls les dossiers complets seront acceptés.**